

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 80 (1992)

Heft: 6

Artikel: Les principales conséquences pour la Suisse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-280009>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les principales conséquences pour la Suisse

Croissance – Un taux supplémentaire de 4% à 6% est attendu sur les dix prochaines années. Grâce aux adaptations structurelles des branches et la libéralisation du marché du travail.

Prix – A la baisse, du fait de la concurrence et de la décartellisation. L'effet global sur les prix pourrait être de -6% ces prochaines années. Il serait de -8% dans le cas d'une adhésion à la CE, les prix agricoles étant dès lors inclus.

Etrangers – Les frontières seront ouvertes aux travailleurs des pays de l'EEE d'ici 1998. La Suisse a obtenu une période transitoire de cinq ans pour éliminer le contingentement de cette main-d'œuvre étrangère-là. Effet migratoire probablement limité: on ne pourra s'installer en Suisse que si l'on y trouve un emploi.

Saisonniers – Le statut doit disparaître d'ici 1998. Le regroupement familial sera autorisé un an plus tôt.

Frontaliers – Dès 1996, il n'auront plus à rentrer chez eux chaque soir, mais une fois par semaine seulement. Dès 1998, ce statut disparaîtra également.

Salaires – Tendance à la baisse. Les syndicats redoutent le dumping. Les effets seront limités si des mesures internes sont prises. Dans la CE, où les différences sont nettes d'un pays à l'autre, les conditions d'engagement et de travail locales doivent être respectées.

Lex Friedrich – A abolir d'ici 1998. Les dispositions limitant l'acquisition de biens immobiliers par les étrangers seront supprimées pour les ressortissants de l'EEE.

Cartels – Sérieusement remis en question. Les entreprises ne pourront plus former d'ententes entravant la libre concurrence dans le grand marché à dix-neuf.

Commandes publiques – Les soumissions seront ouvertes à toutes les entreprises de l'EEE (travaux, fournitures, énergie, eau, transports, communications). Cela suppose la suppression des barrières intercantionales.

Banques – Elles pourront exercer librement les activités de banque universelle dans tout l'EEE. Sujet de déception toutefois: les pays de l'AELE n'auront pas de voix décisionnelle au sein du comité qui élaborera la future législation bancaire de l'EEE.

Politique sociale – Adaptations nécessaires pour respecter les exigences communautaires plus élevées sur la consultation des travailleurs, l'égalité hommes-femmes, le licenciement collectif.

Environnement – La Suisse peut maintenir ses prescriptions sur les gaz d'échappement et le bruit des véhicules. Au bout de deux ans, les normes de la CE devraient être aussi restrictives que celles de la Suisse.

Le «ticket d'entrée» – Les pays de l'AELE contribueront largement au fonds de cohésion que la CE crée en faveur de ses pays les moins développés (Espagne, Portugal, Grèce et Irlande). Il en coûtera à la Suisse 312 millions de francs.

Démocratie directe – Formellement, rien dans le traité ne limite le droit d'initiative et de référendum. Dans la pratique, leur exercice pourrait être problématique. A Berne, la réflexion se poursuit à ce sujet.

Législation – Reprise de l'acquis communautaire (1400 actes juridiques de la CE). Il faudra adapter 60 lois fédérales, en créer une dizaine de nouvelles, modifier nombre d'ordonnances. Les cantons réviseront eux-mêmes leurs lois.

L'EEE n'est ni une union douanière, ni une union politique, ni une union monétaire, contrairement à ce qu'est ou sera la CE. Il n'y a pas d'harmonisation fiscale en son sein et le secteur agricole en est pour l'essentiel exclu. Dans tous ces domaines, les frontières continueront à subsister entre les Douze et les Sept.

*Journal de Genève/
Gazette de Lausanne, 4 mai 1992*

Colloque «Les femmes et L'Europe»

samedi 27 juin 1992 à Corcelles-Cor-mondrèche (NE) sous la Bulle

Dès 9 h 30: Accueil, café

Ouverture du colloque par Catherine Laubscher Paratte, déléguée à l'égalité et à la famille, La Chaux-de-Fonds.

«Les Suissesses doivent-elles craindre ou espérer l'Europe?» par **Yvette Jaggi**, syndique de la ville de Lausanne. «Impact du droit communautaire sur les femmes d'Europe: portrait de la situation française» par **Michelle Cristin**, déléguée régionale aux Droits des femmes, Besançon (France). «Les assurances sociales, les femmes et l'Europe» par **Béatrice Despland**, juriste, chargée de cours, IDHEAP, Genève.

12 h: Apéritif, buffet européen (Fr. 30.-).

«L'environnement, les femmes et l'Europe» par **Anne Petitpierre**, avocate, Genève.

«L'égalité salariale, les femmes et l'Europe» par **Margrith Meier**, économiste, Union syndicale suisse, Berne.

Table ronde, animée par Claudine Rosselet, chargée de cours, Université de Neuchâtel.

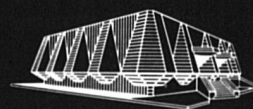
16 h 45: Fin du colloque.

20 h 30: Spectacle d'Yvette Théau-laz.

Une garderie d'enfants (gratuite) sera à la disposition des participant-e-s.

Inscription pour le repas et la garderie jusqu'au 24 juin au plus tard au Bureau neuchâtelois de l'égalité et de la famille, tél. (039) 23 10 21.

FONDATION PIERRE GIANADDA MARTIGNY



MUSÉE GALLO-ROMAIN - MUSÉE DE L'AUTOMOBILE
PARC DE SCULPTURES

Braque

150 œuvres

13 juin - 8 novembre 1992

Tous les jours de 9 à 19 heures

Tél. (026) 22 39 78

La fédération suisse des femmes protestantes, La ligue suisse de femmes catholiques et Femmes pour la paix lancent un bulletin d'informations

Horizon femmes suisse-Europe

Abonnement annuel: Fr. 20.-, 8 fois/an

Renseignements: (01) 462 82 93.